

LA GESTION DES CONTRATS DE FORMATION EN ALTERNANCE SPECIFICITES DES CAS D'USAGE ET DE LA VIE DES CONTRATS

Public concerné :

Toute personne en charge de la gestion administratives des contrats d'apprentissage au sein d'un CFA ou d'un OFA, conseillers formation en CFA / OFA

Niveau de connaissances préalable requis :

- Répondre aux quelques questions de pré-requis soumis aux candidats

Objectifs de l'action de formation :

- Mieux maîtriser la réglementation des contrats d'apprentissage.
- Connaître les modalités de financement des contrats d'apprentissage.
- Gérer administrativement les ruptures et modifications de contrats ainsi que leur facturation
- Comprendre les cas d'usage des contrats en alternance et des conventions de stagiaire de la formation professionnelle

Nom et qualité du Formateur :

Stéphane AMIOT, Expert et excellent pédagogue dans l'optimisation des contrats d'apprentissage et leur mise en œuvre, Stéphane bénéficie de plus de 15 ans d'expérience dans la direction de CFA tant privés que publics.

CONTENU DE LA FORMATION

- La réglementation des contrats d'apprentissage.
- Les conditions de financement d'un contrat d'apprentissage.
- La gestion administrative des ruptures et leurs conséquences :
 - o Elaboration du document de rupture.
 - o Maîtrise du statut de l'apprenti suite à la rupture.
 - o Notion de contrat moral.
 - o Phases de suivi de l'apprenti
- L'élaboration de la convention de stagiaire de la formation professionnelle.
- La facturation et les certificats de réalisation.
- Les pièges à éviter.

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

L'action de formation se déroulera en visioconférence.

Les apprenants pourront se connecter via l'outil TEAMS et rejoindre le groupe à partir de la convocation qu'ils auront préalablement reçue par courriel comportant les références de la session de formation. Cette convocation sera accompagnée du support pédagogique.

Modalités de déroulement de l'action de formation :

L'action de formation débutera par une présentation du formateur et de chacun des stagiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique prévu par le formateur au public présent. Elle se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement tenu à la disposition ou remis aux stagiaires, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.

Le formateur veillera à ce que chaque stagiaire puisse poser ses questions afin de faciliter le transfert de connaissances. Un tchat sera mis à la disposition des stagiaires afin que ceux-ci puissent manifester leur volonté d'intervenir. La parole leur sera alors donnée.

Moyens d'encadrement :

L'encadrement des stagiaires sera assuré par la direction de ACTULIA et/ou par le formateur. Le stagiaire pourra de 8 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi, contacter le centre de formation, et plus précisément Isabelle DROSZCZ, Présidente, pour toute question de conseil ou d'accompagnement pédagogique, aux coordonnées suivantes : tél. 02 37 34 34 03 ou suivi@actulia.org

Modalités de suivi de l'action de formation :

Une feuille d'émargement individuelle sera conjointement signée par le formateur et chaque stagiaire, pour chaque demi-journée de formation, permettant d'attester de l'exécution de l'action de formation

Sanction de la formation :

Afin de permettre d'évaluer les compétences acquises par chaque stagiaire, il sera demandé à chacun, à l'issue de la journée de formation, de se soumettre à une évaluation de fin de formation.

Session et tarif :

Formation en groupe inter-entreprises (demi-journée : **490 € HT**)

Nombre de places maximum : 6 participants

En visioconférence

Sessions à venir :

- **Mardi 28 avril 2026**
- **Judi 02 juillet 2026**

Horaires de formation (4 heures) : **8h45-13h00**/ pause de ¼ heure de 10H 45 à 11H 00